

Retour en 1963 : l'affaire Dion

La Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire de l'Institut national de psychiatrie légale Philippe-Pinel vous invite à cette conférence



Dr Benoit Dassylva, Médecin psychiatre à l'INPL Philippe-Pinel

Professeur adjoint de clinique, département de psychiatrie et d'addictologie, UdeM

Dre France Proulx, Médecin psychiatre à l'INPL Philippe-Pinel

Professeure adjointe de clinique, département de psychiatrie et d'addictologie, UdeM

Résumé

Au printemps 1963, la ville de Québec plonge dans la terreur lorsque quatre garçons âgés de 8 à 13 ans disparaissent les 20 avril, 5 mai (deux le même jour) et 26 mai. L'horreur succède à la terreur lorsque Léo-Paul Dion est accusé de quatre meurtres. L'homme de 43 ans, apprenti-ébéniste, avait été condamné en 1940 à la prison à vie pour le viol d'une institutrice. Libéré en 1956, il est arrêté un mois plus tard pour grossière indécence sur un garçon de 15 ans. Il avait été libéré de nouveau en septembre 1962. Le procès a mené à plusieurs questions fondamentales qui ont eu des répercussions dans les années suivantes : la peine de mort, les critères de non responsabilité criminelle, le concept de pulsion irrésistible, la possibilité ou non de traiter de tels individus et l'endroit vers lequel ils devraient être dirigés, soit la prison ou un établissement psychiatrique, et l'évaluation du risque. Plusieurs acteurs dans ce procès deviendront plus tard des personnages connus de l'histoire du Québec.

Mercredi 18 mars 2020

12h à 13h

Pavillon Michel Sarrazin, **local 2087 – EN VISIOCONFÉRENCE**

3351, boul. des Forges, Trois-Rivières

Conférence gratuite AVEC inscription

Genevieve.Garceau1@uqtr.ca